Quand le développement territorial interroge la décentralisation et la science[1]

Alphonse YAPI-DIAHOU
ayapi-diahou@univ-paris8.fr
Université Paris8/LADYSS UMR 7533

Avant-propos

En affichant des mots clefs de ce colloque dans sa formulation, cet exposé n'a pas la prétention de provoquer, en particulier lorsqu'elle invite la science. Il s'agit de sonder la décentralisation et la science et de mettre en regard, la place qu'occupe le territoire dans leurs démarches. Une démarche institutionnelle et opérationnelle dans un cas ; un cadre et champs d'observations et support de connaissance pour l'autre. En tout état de cause, le territoire semble accueillir et rassembler les spécialistes et animateurs de ces deux univers, autour d'enjeux qui peuvent s'emboîter, au-delà des procès catégoriels. C'est par cette fonction de point de rencontre que s'est forgé mon attention sur l'objet ; ce que je résume brièvement ici, par la formule « quelques repères d'une sensibilité personnelles »

Ma sensibilité à la décentralisation, pourrais-je parier avec le recul, s'est-elle bâtie autour d'une série de rencontres de ce processus ; certaines datent déjà. Commençons par le contemporain.

Au début des années 2000, je suis avec un intérêt double l'épisode des Conseils Généraux, de leur introduction à leur fonctionnement, après avoir contribué à la mise en place d'un comité scientifique, chargé d'analyser, sous la forme d'un diagnostic, la réalité du développement dans le département d'Adzopé. Plus tard, une prise de parole, improvisée, devant des séminaristes de la commission d'aménagement de territoire de l'Union Économique et Monétaire d'Ouest Africain (UEMOA)[2] figea mon intérêt pour les problématiques des territoires. La « commande » consistait en un exposé sur « les territoires pertinents de développement », pour amorcer les discussions et les réflexions dans le cadre de la relance des politiques d'aménagement du territoire. Pour être à l'origine de l'institutionnalisation du territoire, la décentralisation ne pouvait être occultée.

Bien des années plus tôt, en Côte d'Ivoire, en juin 1980, j'assiste à une réunion publique du député de Yopougon, secrétaire de la section locale du Pari Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). C'était dans le cadre de mes enquêtes en vue de la thèse. Le parlementaire était dans une démarche de sensibilisation des populations sur deux changements de la vie politique et institutionnelle du pays. Sur le volet institutionnel, il annonce la reprise du processus de décentralisation avec la création de communes ; et sur le plan politique, la fin des candidatures de listes préétablies par le parti aux législatives et aux municipales à venir. Événement majeur

---

[1]Je tiens à exprimer mes remerciements à l'Association des Géographes de Côte d'Ivoire (AGCI) et à ses partenaires organisateurs de ce colloque, dans le cadre de la 14e édition des Journées géographiques de Côte d'Ivoire. C'est un honneur et surtout un privilège qu'ils m'accordent, en m'invitant à ouvrir, par cette conférence, cette manifestation. J'ose espérer compter sur leur indulgence pour les insuffisances qu'ils pourront relever au terme de mon propos.

[2]Séminaire de UEMOA, 2005, sur le thème « *l'Aménagement du territoire dans l'espace communautaire de l'UEMOA* », Ouagadougou, 27-30 juin 2005. Communication : « Aires des collectivités décentralisées et territoires pertinents de développement »

de réforme de l'État dans son mode de composition territoriale, le choix de l'ouverture en faveur de candidatures plurielles en interne du parti consacra, sur le plan politique, le changement à venir. Celui-ci valida cette réforme annoncée, qui se solda par les premières communes, et les élections marqueurs de « la démocratie à l'ivoirienne ». La suite, l'extension de l'effectif des communes, puis la reconfiguration des échelles et des échelons de décentralisation avec les Conseils généraux[3], les Districts autonomes, des Conseils régionaux. Une sorte d'entre-deux fonctionne depuis une décennie, ce sont les Districts…

Bien plus tôt encore, mes contacts avec la décentralisation et le local remontent à mon mémoire de maîtrise, après un dossier en licence consacré à la présentation et à l'analyse d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dans le périmètre de la zone aéroportuaire en transformation (Toulouse-Blagnac). Le contexte était à la délocalisation d'institutions nationales de leur siège parisien vers les métropoles d'équilibre dans le cadre d'une politique volontariste de déconcentration. Et surtout l'avènement d'AIRBUS, consortium industriel naissant, et pour laquelle le Sud-ouest cumulait de nombreux avantages comparatifs. Celle-ci devait alors s'appuyer sur les acquis de la recherche spatiale et de l'industrie localement capitalisés. Et elle va contribuer à la reconfiguration/remodelage du territoire/espace régional.

I- La Décentralisation, le développement, et le territoire : des thématiques transversales

Que de bruit et de discours n'entend-on pas autour de la décentralisation depuis cinq décennies ? Mais à l'analyse, en dehors des compétences et des moyens, objets de plaintes, de récrimination, de doléances, mais aussi de revendications, les interrogations à son sujet sont infimes. Le territoire a disparu ou semble l'être, emporté par la décentralisation. Et pourtant n'en constitue-t-il pas le socle physique, institutionnalisé ?

I.1-Le choix de la transversalité fédératrice et mobilisatrice

La décentralisation traverse tous les domaines de la recherche, et s'y dépolit avec des déclinaisons ajustées. Les sciences de la santé, celles de l'éducation, de l'économie, de la société et autres territoires la rencontrent. Elles y sont confrontées et l'abordent sous différents angles, avec plus ou moins de fréquences, d'intensité. Les entreprises sont, des organisations sociales, celles qui mettent en œuvre des politiques de décentralisation, et celle-ci s'appuie sur les territoires qui accueillent les investissements, promoteurs de développement économique et de transformation sociale. L'approche de l'économie par les territoires est peu mobilisatrice. Et à de rares exceptions près, le territoire demeure toujours un objet marginal, voire résiduel chez les économistes (O. Bouba-Olga, 2008), surtout en Afrique, alors que le développement est l'objet d'une quête continue. La décentralisation, comme mode de gouvernance des territoires n'est pas mieux lotie. Et pourtant, c'est aux économistes que nous devons le développement, cet autre terme ou plutôt objet fédérateur que tant de disciplines s'arrachent pour en faire un objet de questionnements (F. Perroux, 1968) : il est positionné parmi les champs d'investissement, d'actions, d'observation et de réflexion et analyse des évolutions et transformations sociales et spatiales.
A l'opposé, le territoire est un objet central chez les géographes ; il polarise les travaux, qui au contraire, s'interrogeant sur les dynamiques physiques situées, en découvrent les facteurs autant que les acteurs, mais aussi les processus d'occupation et d'investissement, les mécanismes imaginés, qui aboutissent à l'idée de l'espace comme produit (M. Santos, 1997). Les mouvements dans l'espace produit, et leurs effets localisés, qu'ils soient d'ordre économique, démographique, paysager, sont au cœur des centres d'intérêt du géographe. Ici alors, la figure des acteurs, leurs actions, leurs compétences et les sources de leur pouvoir et légitimité deviennent des exigences à considérer. Les acteurs ont-ils le choix, que d'interagir sous peine de transformer le territoire en un terreau de conflits ? On le voit, la décentralisation

[3]Les conseils Généraux portaient la décentralisation à l'échelle des départements ; ils sont supprimés. La région est l'échelon retenu, en plus de la commune.

 ISSN 1817-5589

est antérieure au modèle qui prévaut actuellement, en ce sens que les collectivités se trouvent assujetties et guidées par des prescriptions à caractère normatif. Ce modèle est l'objet de la réforme des États. Et s'il est introduit dans les contextes où il n'avait pas cours, il atteint aussi ceux « de vielles » traditions de décentralisation. Dans ces cas, la redéfinition des domaines de compétence et celle des périmètres et moyens d'action des dépositaires de pouvoirs sont repensées. Ces considérations recentrent en amont les débats sur la nécessité de retoucher les limites des territoires, qui sont ainsi ajustées aux nouvelles configurations des pouvoirs. Et on tombe ici sur les modèles et niveaux de décentralisation et le degré d'institutionnalisation pour comprendre alors la cartographie des territoires ainsi que les logiques dont elle est porteuse[4]. L'échelle communale qui circonscrit le pouvoir à une agglomération donnée incluant ses débordements immédiats (le périmètre communal) ; l'échelle du département ou équivalent ; celui des régions ou équivalent, etc. Des modèles d'hybridation cohabitent, où le pouvoir central reprendgarde la main ou la garde, en contrôlant de fait des territoires considérés comme pour mieux favoriser leur intégration à l'ensemble national. Ces territoires, souvent qualifiés de projets, dépassent ainsi les limites d'un pouvoir auréolé d'une légitimité locale stricte, ils correspondent plutôt aux choix des pouvoirs d'État (P. Massé, 1973 ; A.A. Hauhouot, 2002). Les stratégies de développement de ces territoires échappent au local, elles sont définies et pilotées de l'extérieur, en l'occurrence par l'État[5]. La vague des grands projets qui ont émaillé l'emprise des États, aux différentes étapes de développement des pays, n'a émergé qu'avec l'aval et le soutien financier des bailleurs de fonds-garants de leur crédibilité. La question de la relation des pouvoirs à l'espace fait l'objet d'un intérêt soutenu, ancré dans la durée, en traversant les temps. Dans un ouvrage coordonné par C. Bataillon (1977, pp. 14-27), et qui différents contextes géopolitiques intercontinentaux, on note de multiples exemples d'interventions portées par des Etats régulateurs où se croisent des intérêts multisitués hors des sphères publiques.

De la sorte, la crise de l'État se transporte sur les territoires et s'y propage. Implicitement, les approches de la crise confortent cette vision transversale des enjeux du colloque : par exemple, ses origines, ses manifestations, ses facteurs, ou encore ses implications sont diversement discutés, comme les modes de régulation dont résulte cette dernière. Le désengagement des États, une formule « valise », pour caractériser la privatisation, l'introduction ou l'élargissement des régimes de concessions de services publics à des acteurs du secteur privé (eau, assainissement, transports, etc.), émaille la littérature. Les vertus thérapeutiques de ce régime contre la crise du modèle capitaliste, font débat néanmoins. Le dépouillement des territoires, consécutif à ce transfert de la régulation étatique en est un des éléments nutritifs[6]. Les travaux ne s'y arrêtent pas, sinon timidement, orientés qu'ils sont sur les agrégats macro-économiques. Pourtant, les échanges et, plus globalement, les flux en dépendent, renvoyant ainsi à l'effet de distance.

I.2- La dimension internationale des enjeux thématiques

Il faut remonter aux enjeux de la décentralisation, pour en saisir cette dimension internationale, sur les plans politiques, économiques et sociétaux. Toutefois, il importe de rappeler que l'État, investi d'une reconnaissance internationale à l'intérieur de ses frontières, consacre déjà la dimension internationale des thématiques du colloque. La décentralisation

---

[4]Ces entités possèdent une base territoriale et sont administrées par des conseils élus au suffrage universel. Les collectivités territoriales, au même titre que l'État ou les établissements publics, sont des personnes morales de droit public. Elles sont inscrites dans la constitution.

[5]L'État est souvent associé à des organisations ou institutions supra nationales, en connexion avec d'autres acteurs extra nationaux, qui peuvent aller des multinationales aux institutions financières, etc.

[6]Le démantèlement des sociétés publiques impacte d'autres secteurs et branches d'activité localisés. Les petites et moyennes entreprises, sous-traitantes, liées aux grandes structures de production, de transformation en ressentent le choc. Le tissu artisanal (fabrication des outils, ateliers de réparation, services de transports, etc.) est tout autant affecté.

se déroule donc dans ce cadre territorial constitué et internationalement reconnu, mais qu'elle fragmente en interne, dans l'objectif de contribuer à son développement. Elle procède d'un alignement des États sur le modèle économique planétaire, le néolibéralisme, dont elle complète les outils de mise en œuvre, sur le plan institutionnel, par l'institutionnalisation des espaces fragmentés : naissance ou reconfiguration des Collectivités territoriales.

La dimension internationale du sujet se réfère aussi à la qualité des intervenants dans les territoires. Les organisations internationales intergouvernementales (OIIG) et autres ONG exercent une emprise dans les territoires (zones tampons, zones frontalières) qui, accueillant des réfugiés (A. Tahir Arim, 2024), constituent leur espace de manœuvre (de couverture et d'action). La gestion des réfugiés révèle une perspective d'intégration, qui justifie alors l'élaboration de projets de développement couplés à la gestion des réfugiés et déplacés. De cette manière, l'humanitaire est une entrée permettant d'accéder à la table du développement ; et il draine avec lui de multiples intervenants, des acteurs globaux, qui investissent des domaines aussi divers que l'agriculture, les transports, le commerce. L'émergence d'organisations internationales d'assistance plurisectorielle en est une pleine illustration. Dans une mission de veille, ces organisations à l'instar du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sont chargées de suivre la bonne marche du processus, par l'encadrement des institutions décentralisées, indifféremment des configurations territoriales et des échelons de pouvoir adoptés par les différents États. Dans des déclinaisons régionalisées ou sectorielles, ces organisations, comme le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), jouent les intermédiaires avec cette communauté internationale ; elles demeurent des canaux d'accès à des ressources techniques en faveur de la décentralisation (experts). Ces intermédiaires sont à la manœuvre par des études annonciatrices des priorités sectorielles et des appuis qui suivront à des échelles infranationales voire interétatiques. Les études sur les économies locales, soutenues par l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et le Club du Sahel, ou celle conjointe du PDM et de l'UEMOA pour la relance des politiques d'aménagement du territoire en sont quelques exemples. Dans la plupart des pays, et à une autre échelle de l'internationalisation, des textes législatifs et réglementaires servent de balises aux relations des CT à CT étrangères : la coopération se décentralise. Le modèle glisse dès lors sur le terrain diplomatique, réinscrivant les territoires dans les enjeux internationaux. D'ailleurs le régime de la décentralisation est devenu un levier de leur de leur assistance voire même de leur coopération pour certaines agences internationales, il est vrai circonscrits à des domaines ou des modes de gouvernance : l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) l'inscrivent dans leurs différents accords. La décentralisation ouvre un grand espace au régime de la pluralité sur le plan institutionnel d'une part, et les fondements de la légitimité des acteurs d'autre part. En tout état cause, il s'agit d'atténuer le poids de la seule institution centrale et de ses représentations déconcentrées, et ainsi son emprise sur les stratégies et politiques de développement. Même si les États y dédient des services.

II-Le territoire en questions

Définir le territoire est un exercice périlleux. Au-delà de sa dimension géographique, spatiale, une définition consensuelle partagée est difficile à trouver dans les disciplines. Il en est de même dans les différents groupes sociaux et catégories d'intervenants. Chacun y va de sa définition en fonction de son domaine autant que sa place fondamentale parmi les acteurs sociaux, politiques et de défense des souverainetés. Je reprends ici une esquisse développée dans un ouvrage collectif (A. Yapi-Diahou, 2005 :pp39-59).

ISSN 1817-5589

2-1 Le territoire par le pouvoir

Le territoire est une zone contrôlée par une personne, une famille ou une collectivité ; il est souvent personnalisé et marqué, de manière à être défendu. Selon une conception situationniste développée par les naturalistes, le territoire résulte d'un processus comportemental défini. Celui-ci détermine des conduites caractéristiques, adoptées par un individu pour prendre possession d'une portion d'espace terrestre et le défendre contre l'intrusion et la concurrence d'autres individus membres de son espèce (J. Nzisabira, 1996 :27).
Les espaces écosystèmes, même semblables, ne sont pas transformés de manière homogène ; ils le sont de manière différente selon les groupes humains en matrices d'existence sociale. Chaque société humaine produit donc un territoire qui lui est propre, une entité spatiale qu'elle s'approprie et qu'elle marque de ses réalisations et de ses vécus (technologie, conflits et relations dissymétriques internes et/ou d'origine externe) au cours de son histoire. C. Raffestin (1977, pp. 129-134) suggère de prendre en compte tous les sens, chez l'homme dans cette démarche. Et il analyse le territoire comme un espace relationnel à considérer d'une manière systémique. Dans ce cadre la territorialité devient différentielle, car fondée sur les relations différentielles des individus ou des catégories sociales. Plusieurs territorialités peuvent alors être distinguées, chacune d'elles évoquant un système de relations propres. A. Bailly et H. Beguin (1982) s'appuyant sur la définition de C. Raffestin, en dévoilent les les conditions. « La territorialité différentielle, signalent-il, implique la mise en évidence des relations pertinentes, des pouvoirs qui les organisent, de leur évolution dans le temps et dans l'espace : en ce sens, elle sert de révélateur des structures de la société et peut être utile pour comprendre les mouvements de contestation, de révolte qui se manifestent ou éclatent un peu partout et dont l'origine est fréquemment l'existence de relations dissymétriques, perçues comme telles et devenues insupportables » (A. Bailly et H. Béguin, 1982, pp.61-62).
Parmi les types de pouvoirs générateurs de territorialités relationnelles, le pouvoir d'État occupe historiquement une place très particulière. Dans une acception politique, l'État représente une forme institutionnalisée du pouvoir s'exerçant généralement au sein d'importantes communautés humaines installées sur un territoire déterminé. En effet, et il faut le rappeler, le territoire d'une entité donnée est à la fois un espace de manœuvres politiques de souveraineté, de même qu'il constitue le cadre d'exercice d'activités inégalement dotées de potentialités en ses différents points. Mais on se garde de voir la discontinuité territoriale comme une entrave à l'exercice de souveraineté. C'est le cas des puissances colonisatrices, dont la continuité du pouvoir politique, économique et culturel, et l'influence s'étend à des territoires extracontinentaux. La distance métrique s'invite donc ici, avec en arrière-plan les conditions de l'accessibilité et du franchissement des différents niveaux de barrières. Dès lors, il paraît illusoire de songer à des transformations du territoire colonial sans provoquer l'ingérence du pouvoir politique dominateur et surtout en dehors des intérêts de ce dernier. En tout état de cause, les historiens demeurent formels sur la continuité territoriale de l'influence des pouvoirs politiques et économiques, surtout quand les choix stratégiques, et les décisions relèvent de leurs compétences légitimes. Aussi la fragmentation des territoires en entités infranationales reste-t-elle encadrée par différentes législations. Ce découpage repose sur des socles d'histoire, non uniformes, mais aussi sur des maillages qui traduisent le niveau de contrôle politique des populations. La confrontation du territoire et du politique détermine la nature des acteurs, et définit leurs compétences en paramétrant les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Si le territoire renvoie au pouvoir, celui-ci, à son tour, appelle l'autorité qui postule l'édition et le contrôle des règles pour sa sécurité. L'autorité concède l'existence de pouvoirs diffus en lien avec la configuration même de son territoire (P. Claval, 1978). Face à d'autres pouvoirs régis par d'autres légitimités, il n'est pas rare que pour des États côtiers par exemple le contrôle des eaux internationales soit placé sous une autre autorité, celle de la marine en l'occurrence. Dans ce registre des transferts, l'on peut signaler les cas des patrimoines mondiaux ou nationaux du territoire dont l'administration échoit à des personnes

morales/institutions extraterritoriales. Cette situation interroge sur les marges de manœuvre du pouvoir ; elle introduit la problématique des ressources. Les systèmes de prélèvements sur les biens et les ressources, permettant alors d'abonder ses sources, sinon de les renforcer, trouvent ici leur pleine justification, à l'échelle du temps long. Le pouvoir s'applique-t-il à définir la nature, les niveaux, les mécanismes de mobilisation, en plus de la définition des catégories sociales de contribuables à assujettir, et des assiettes adéquates ? La généralisation des prélèvements fiscaux est ainsi un moyen d'expression du pouvoir (y compris et surtout les entreprises parfois). Ses détenteurs se dotent des instruments pour l'exercer, en figeant la territorialité de leurs entreprises. Car les équipements, l'armée, les infrastructures de communication, etc., sont indispensables au pouvoir pour pérenniser sa capacité de défense et étendre son influence. Ainsi des *lamido*s tchadiens aux *sultans* camerounais ou aux Ebrié d'Abidjan, le système des prélèvements repose sur diverses ressources : prélèvement sur les prises pour les communautés de pêcheurs, pourcentages sur la valeur des transactions foncières et/ou immobilières, en milieu urbain, etc. Des dispositions à caractère incitatif font partie de la panoplie des moyens à l'usage des souverains.

2.2-Les territoires, un archipel d'institutions et de pouvoirs.

De toutes les formes d'organisation et de gestion des espaces, la décentralisation est sans doute la plus révélatrice de ces implants, de ces greffes institutionnelles dans les territoires.
Le territoire demeure un archipel de pouvoirs et de légitimités enchevêtrés, qu'il soit formellement institutionnalisé ou pas : rois et reines, chefferies ; associations ; municipalités ; conseils généraux et/ou régionaux, sous-préfets et préfets, organisations professionnelles ; entreprises ; organisations non gouvernementales ; institutions internationales et individus, la liste est longue des groupes d'intérêts représentés dans les territoires. Ceux-ci sont tout autant leurs espaces de souveraineté et de manœuvre, que ceux où se construit leur légitimité. Ces pouvoirs reflètent un niveau de maillage territorial et multi scalaire, et leurs détenteurs en ont alors la défense étant dépositaires du pouvoir politique et de décision.
La décentralisation, correspond-elle au retour des territoires ou à leur réhabilitation par l'effet de leur institutionnalisation qu'elle a enclenchée? On peut le penser avec « la revanche des territoires », qui fait échos aux politiques néolibérales (A. Sedjari, 1997 :p.8), où les auteurs abordent les évolutions des territoires sous le régime de la décentralisation. Sous ce titre pour le moins évocateur l'ouvrage montre la fin de l'État régulateur et la prise en charge de cette régulation des territoires par des acteurs qui y relèvent (en présentiel ou à distance), représentant des groupes d'intérêts coalisés sur des enjeux plutôt locaux.
La matrice des détenteurs de pouvoirs comprend aussi ces fonctionnaires, qui incarnent la figure des « nouveaux féodaux », analysés par R. Hureaux (2004). Sans être des décideurs affichés, ils sont à la manœuvre dans la configuration des territoires, dans l'édition des mécanismes d'action et des ressources exigées. Ils sont incontournables pour les autres acteurs, en dépit d'une légitimité en suspens.

Les interactions entre les différents tenants de pouvoir sont autant importantes au regard des légitimités spécifiques revendiquées, pour faire territoire, le faire vivre et fonctionner, le dynamiser, lui assurer une visibilité, contenir et/ou réguler les tensions, contentieux et conflits qui jalonnent leur histoire. Des coalitions d'intérêts se forment au chevet des territoires pour en défendre l'intégrité et la cohérence, par exemple entre l'État, des grands groupes nationaux, ou des firmes multinationales. Ainsi les alliances, les complicités, les antagonismes, les complémentarités, etc., doivent être présentes à l'esprit comme mode opératoire, consacré par les textes réglementaires ou au contraire dévoyés par ceux-ci… Est posée la question des légitimités incarnées, de leurs sources et étendues, de leur hiérarchie éventuelle, etc.

Un regard sur le destin des grandes infrastructures communautaires et de leurs impacts des territoires traversés en dirait long. Le barrage de Manantali construit sur le fleuve Sénégal en territoire malien est un exemple de coopération inter-état autour d'un ouvrage d'intérêt partagé. Il est mis en œuvre et géré par l'organisation de la mise en valeur du Sénégal (OMVS)

 ISSN 1817-5589

une structure inter-état. De plus bien des acteurs territoriaux fondent leur stratégie sur des activités qui constituent pour eux des patrimoines à protéger et préserver, car constituant des supports et des ressources du développement territorial et de l'intégration régionale. Ces infrastructures communautaires ont des retombées multiples de divers ordres, dont C. Cissé (2016) dévoile un aperçu. Ce sont, en effet des équipements et services induits sur/dans les territoires et les institutions de leur gouvernance. Autour de cet ensemble les circuits migratoires préexistants se dédoublent ou se renforcent, alors que s'en ouvrent d'autres, profitant des réseaux d'infrastructures construites et de l'élargissement du champ d'opportunités. Et dans le sillage de ces migrations et des activités promues, les courants d'échanges se redessinent, avec des implications sur le maillage territorial : productions agricoles sur les terres irriguées, activités de pêche (halieutiques). La structuration d'un système de transport adapté à la diversité des flux, mais aussi aux volumes en jeu, y contribuent, avec en perspective la fluidité des échanges. Le paysage des activités se reconfigure, avec toutefois des profits inégalement diffus dans les territoires. Un système de gestion et de péréquation des dividendes fiscaux est-il envisageable entre les États, pour n'en léser aucun ? L'infrastructure devient alors un levier de la complémentarité et de la solidarité des territoires et de l'équité. Ces exemples actualisent les enjeux des territoires pertinents de développement et de coopération, développés par différents auteurs (A. Diop, 2011 :pp44-47).

La solidarité et la complémentarité des territoires s'appuient sur les ressources qui, offrant des débouchés, représentent aussi des facteurs de leur transformation, à condition que l'acteur public en particulier affiche un volontarisme par lequel les biens communs deviennent des ressources à fructifier, au bénéfice des collectivités (F. Brancaccio, A. Giuliani., C. Vercellone, 2022). Le potentiel hydraulique des pays et des territoires traversés a une place indéniable parmi les ressources stratégiques convertis en facteurs de développement. Ces potentiels, élargis à d'autres, ouvrent en fait la réflexion sur des concepts tels que l'enclavement alors que des fleuves connectent continents et côtes, à l'instar des cours d'eau, des canaux et des lacs qui forment par endroit de véritables mers intérieures navigables.

III-Des acteurs pour promouvoir et défendre l'intégrité des territoires

Les acteurs concernés et impliqués dans les territoires sont nombreux ; et les pages précédentes en donnent un aperçu. *A priori*, tous ceux qui investissent et ont des intérêts sont des acteurs, dès lorsqu'ils ont des stratégies de positionnement ou d'exploitation optimale des ressources du territoire, quitte à en exporter les rebuts sur des territoires du voisinage, sinon les externaliser. La définition et la construction des territoires sectoriels ne sont pas neutres ni désintéressés, au point que des choix de localisation ou relocalisation de services et centre de décision cristallisent des tensions ou dégénèrent sources de bataille : par l'institutionnalisation des espaces, l'administration préempte les pouvoirs, Prenons l'exemple d'une implantation universitaire, d'un rectorat, ce sont des canaux de mobilisation des ressources de l'État et d'appel de bailleurs et autres investisseurs….

3.1-Les entreprises stratégiques, le politique…

Les entreprises stratégiques désignent celles qui sont d'un intérêt national marqué, et sur lesquels repose la sécurisation (sécurité d'approvisionnement, de défense du territoire) et le développement des territoires, sinon leur attractivité ou leur délaissement. Ce sont, par exemple et sans ordre de préséance, celles du secteur de l'énergie, de l'armement, de la chimie, de l'électronique, de l'hydraulique, de la communication et de la télécommunication ou de la téléphonie, ou encore de l'agro-industrie. Elles sont en amont des actions, et accélèrent ou non le rythme des investissements. Sans produits énergétiques pour l'alimenter, à quoi sert un groupe électrogène pour parer aux défaillances des entreprises industrielles ? Le forage, le récupérateur d'eau ne sont que des pis-aller pour répondre aux besoins en eaux des entreprises locales, quand le concessionnaire montre des signes de faiblesse ou de débordement. Le fonctionnement des installations et donc des appels d'eau peut être aléatoire

parfois, quand on en vient à manquer l'énergie électrique. Ce qui est vrai dans ces deux secteurs l'est également pour les transports et la télécommunication, dans un monde planétarisé, où la vitesse, la fluidité et la ponctualité s'imposent parmi les avantages comparatifs pour un territoire. La viabilité des territoires passe aussi par la qualité et la fiabilité de leurs infrastructures, la continuité de leurs services, des talents concentrés. Des investissements colossaux et diversifiés sont alors nécessaires pour être ajustés à l'importance des besoins, mais aussi à l'évolution de la demande. On le voit, les compétences des acteurs épousent les différents champs et conditions de développement. Que les producteurs agricoles soient dans une démarche d'adaptation de leurs choix culturaux, leurs arbitrages reposent sur une série de questions : par exemple la sélection des branches et filières, et donc des systèmes de production et des circuits d'approvisionnement et d'enlèvement et de diffusion. Et au nom de leurs compétences dans le domaine de l'économie, les collectivités territoriales se trouvent mises à l'épreuve des territoires. Surtout face à l'acteur politique, en l'occurrence l'État l'éditeur des règles définissant les conditions d'accès aux territoires et à leurs ressources par les autres catégories d'acteurs précédemment cités. Et à lui incombe la production des normes à finalité protectrice et sécurisante des intérêts de différentes natures érigés dans les territoires. Car, ce qui est en jeu ici, c'est la pérennisation des ressources et des emplois, l'appel aux talents, au travers d'une économie prospère. La panoplie des dispositifs d'incitation imaginés par les édiles du territoire considéré, qui vont des codes des investissements et autres avantages, relève de cette stratégie des acteurs publics. Les normes peuvent être leviers d'un dumping territorial, permettant d'attirer des investissements. Un durcissement de la réglementation et des normes agit comme un repoussoir, un motif de rétractation. En retour les investisseurs déroulent souvent des moyens de pression sur les décideurs, en agitant, entre autres, le chantage à l'emploi, Le développement territorial est loin d'être un monopole de l'État quel qu'il soit, même si les pouvoirs publics ont un rôle d'impulsion et d'accompagnement par les dégrèvement de charges, les subventions à l'exportation par exemple. Ces préoccupations sont communes à l'ensemble des acteurs situés, et chacun y contribue avec ses ressources mises au service de tous, avec toutefois des références partagées. Pour cela, les collectivités publiques, de l'État aux institutions décentralisées, sont garantes de l'ouverture et de la mobilisation autour des perspectives qui sont à construire. Cette construction présuppose que soient exposées et débattues en amont les stratégies de développement du ressort de l'État ou des collectivités territoriales, dans une posture de gouvernance territoriale.
Cette organisation, pour provoquer ou impulser un fonctionnement à plein régime de toutes les actions qui contribuent à cette dynamique des territoires, elle doit s'affranchir, sur le plan politique, des pratiques punitives systématiques, symboles du déni ou déficit de libertés. A défaut d'être liquidée dans de nombreux contextes, cette politique qui fait système souvent, a des effets contreproductifs, dès lors que les talents, les compétences et les initiatives en matière d'innovation sont rabroués. Que faire quand les ruptures d'approvisionnement résultent de la seule volonté du prince, de son seul désir, et pénalisent le fonctionnement d'une cité ? Il est vrai que le territoire et le prince n'en font qu'un. Le contredire est un déni de territoire… Étonnement, bien souvent, ce sont les syndicats et autres groupements qui sont les cibles des attaques, au motif qu'ils s'inscrivent dans une démarche de subversion, d'atteinte à l'ordre public, etc. Et les liens entre démocratie et économie sont à l'agenda de nombreuses agences de développement ou chez certains auteurs, qui en sont leurs inspirateurs (A. Sen, 2003 : 15-22).

Les rapports entre l'État et les collectivités territoriales sont plutôt verticaux et rarement horizontaux même avec un corps social complexe dont les entreprises privées. Tous les discours relatifs à ces rapports glorifient l'État, le présentant comme l'unique pourvoyeur en moyen ou mieux le principal. Ce positionnement supposé et cette représentation servent alors de motivations aux CT pour justifier leurs inactions ou pour les expliquer. Quelles sont les marges de CT, pour des initiatives directes *a priori* sans intermédiation, en vue de déterminer des actions résultant de politiques autonomes locales, et de les mettre en œuvre ? Les innovations d'intérêt méthodologique font partie de ces marges, car elles sont nécessaires à

 ISSN 1817-5589

la saisie de la complexité sociale et/ou économique, et dans certains cas les différentes formes de vulnérabilité localisée. La compréhension même de ces phénomènes en est influencée, de même que les registres d'actions constitués. Les orientations stratégiques de l'État sont inévitablement présentes, car les interactions avec l'ensemble des acteurs en dépendent. Les pressions des « partenaires au développement » sur les États, instance légitime de la contractualisation des rapports internationaux les y obligent. Faut-il rappeler le rôle de l'État, comme instance intentionnellement reconnue qui garantit la validation et la certification des mouvements se déroulant sur son territoire national indépendamment de leur nature et champ d'activités.

3.2-Le spectre des acteurs sociaux

Les acteurs sociaux regroupent des catégories d'intervenants situés hors des sphères institutionnelles précédemment abordées. S'il fallait les caractériser c'est sur leur homogénéité de profil qu'il conviendrait d'insister, en plus de leurs champs d'action extrêmement diversifiés.

Les syndicats en font partie, et leur place est importante dans les territoires. Ce sont, en effet, des organisations sociales représentées dans les milieux économiques et administratifs. Ils ont la particularité de représenter les travailleurs, mais aussi les entreprises, et d'avoir un ancrage territorial. Leurs territoires sont les bassins d'emplois, riches de leurs ressources, naturelles ou non, de leurs entreprises, de leurs emplois qualifiés, de leurs réglementations ajustées, etc. Et à ce titre, ce sont des partenaires sociaux engagés dans le fonctionnement des territoires, contrairement à une représentation répandue, où l'opinion les confine aux frontières des intérêts catégoriels ou corporatistes, lesquels justifieraient leurs luttes pour la seule défense et la sauvegarde de ceux-ci. Les clichés ne résistent pas à l'analyse dans la mesure où les syndicats sont à l'interface des entreprises, des collectivités publiques et des décideurs politiques : la gouvernance des territoires les concerne.
Les luttes qu'ils engagent contre les délocalisations, les privatisations, les restructurations, les rachats d'entreprises, les suppressions de services (hôpitaux, bureaux de poste, agences bancaires, etc.) ont des retentissements géographiques, sinon territoriaux. Les manifestations « unitaires » regroupant dans un même cortège d'élus politiques et syndicaux sont l'expression d'une convergence d'intérêts pour défendre la singularité de chaque territoire. Et cette singularité se dégage par la nature des entreprises ou des administrations qui sont des composantes du territoire. Elles concourent à son façonnement, à son remodelage, et à la recomposition de son socle social et des espaces produits : lieu habité, localisation des activités et des services, des infrastructures, etc. Dans certaines conditions leurs implantations restent adossées à la variété des ressources inscrites dans le territoire, et à leur exploitation. A l'analyse de ses mouvements se dégage une communauté d'objectifs entre ces corps « intermédiaires » et les collectivités territoriales, au point de tisser des connivences. Le chômage de masse induit par les fermetures et les plans sociaux reste une hantise partagée ; et par ces alliances, les organisations entendent éviter la contagion, la propagation des effets de cette tendance. Par ailleurs beaucoup dans les sphères de la décision et de la gouvernance publique sont conscients de possibles pénalités politiques dont la remise en question des légitimités démocratiques. Les syndicats, comme tant d'autres groupements associatifs, sont donc loin d'être en contraction avec l'État, si l'on recentre la réflexion sur les enjeux de l'aménagement du territoire. Ces derniers ont donc toute la légitimité sociale et toute leur place dans la gouvernance du territoire, au même titre que les autres acteurs sociétaires, associatifs et autres politiques. Face aux régions qui perdent se dressent celles qui gagnent, au prix d'un véritable dumping social et économique renforcé par la mondialisation. Le Maroc, où Renault-Nissan investit pour accélérer son développement dans les véhicules à bas coût[7], est un exemple de ces territoires profiteurs de la nouvelle division internationale du travail. La segmentation du travail est en constante évolution, depuis la fin

[7]Cf. *Le Monde*, mardi 4 septembre 2007 :15

de l'internationalisation des économiques et le nouvel ordre marqué par la mondialisation. L'emprise des niveaux technologiques sur les stratégies industrielles, et les enjeux sécuritaires associés (S. Berger, 2006), ont atténué le poids des vieux analyseurs de la vulnérabilité des territoires dominés par les seuls bas salaires. Les collectivités s'alignent alors sur une logique de compétition pour s'attirer les investissements les plus lucratifs pour certaines, ou les plus générateurs d'emplois pour d'autres, même au prix des risques connus ou soupçonnés : risques environnementaux, risque d'entrainement dans des jeux partisans, par l'État. La crédibilité des équipes ainsi constituées, pour bâtir des stratégies propres, épousant les réalités des territoires, est à trouver sinon inventer ! Comme les entreprises qui, dépendantes fournisseurs des services spécialisés les plus performants, ont tendance à se rapprocher des grandes métropoles sièges des gouvernements et plus encore de la mondialisation (S. Sassen, 2004, pp. 13-19). Cette évolution pousse naturellement à l'émergence de réseaux tant pour les territoires que pour les métropoles, par-delà les frontières nationales.

En interne, dans les territoires, une nuée d'associations de composition hétéroclite, elles aussi, complètent cette population d'acteurs sociaux. Ces associations présentent des profils variés par leur registre statutaire, leur mode de fonctionnement, par leur champ de positionnement et, de plus en plus par les aires géopolitiques d'intervention. Depuis les années 1970, où elles ont émergé dans le paysage des acteurs sociaux, ces organisations se nourrissent des conjectures économiques nationales ou localisées et plus globalement des modèles dominants du moment. Elles présentées comme des outils permettant de desserrer l'étau du chômage, et constituent ce fameux « le tiers secteur », par excellence non gouvernemental. Les organisations qui la composent sont supposés se détourner de toute logique concurrentielle (P. Moutard-Martin, 2023, pp.29-32), en investissant des domaines ou des secteurs d'intérêt général, non productifs. Pour autant, leurs filiations indifférenciées avec les grandes entreprises (secteurs de la production et de services) et les instances publiques voire internationales de décision sont de plus en plus bien renseignées. Les associations déchargent les entreprises de contraintes de divers ordres, par exemple réglementaire, ou elles les exonèrent, d'où leur réputation de jouer les défenseurs et secouristes du néo-libéralisme (Y I. Shachar, 2023, pp. 93-112). Concourt à cette qualification, l'extension progressive de leur territoire, qui les propulse ainsi sur des terrains internationaux. Cette ouverture s'accompagne d'une réorganisation des activités, ce qui est une condition de captation de nouveau marché, celui très complexe et couru de l'humanitaire, par exemple. Pareille évolution signifie pour ces dernières de projeter dans des relations contractuelles avec divers bailleurs de fonds, aussi bien pour le financement de leur fonctionnement que pour la réalisation de leurs projets et missions. Des bailleurs issus de l'univers des entreprises situées[8] (nationales ou multinationales, petites ou moyennes entreprises), mais aussi des institutions publiques. « *Urgence eau* », une association fondée par d'anciens cadres de multinationales françaises de l'eau, qui couvre des pays étendus de l'Asie à l'Afrique et au Moyen-Orient et à l'Amérique latine, comptent parmi ses bailleurs de fonds de grandes entreprises du secteur. En fonction des projets, elles sont renflouées par des multinationales, des organismes parapublics auxquels s'ajoutent de plus en plus des CT[9]. Le Groupe de recherche et de réalisation sur le développement rural (GRDR), un autre groupement de profil comparable, fonctionne dans des conditions analogues dans le cadre de projets mobilisant des institutions publiques et des collectifs de migrants, voire des entreprises du secteur privé. Bref, on l'aura compris, le territoire est une construction dont la dynamique repose sur des facteurs tant internes qu'externes. Ces facteurs posent la question des rapports entre acteurs et celle des interactions. Ce tour du territoire et de ses acteurs nous mène à la gouvernance territoriale où entrent en scène les scientifiques de toute discipline, et auteurs de toute filiation institutionnelle et organique et de tout profil.

---

[8]D'ailleurs il est à noter que certaines sont l'émanation même de grandes entreprises, au moins indirectement, dont les personnels interviennent sous le régime du bénévolat.

[9] La région Normandie cofinança une mission de cette association dans la région de Bouaké, en Côte d'Ivoire.

 ISSN 1817-5589

Dans leur territoire sous pression, entre la quête d'investissement et les risques de désinvestissement et d'atteintes à l'intégrité économique et aux équilibres sociaux de leur environnement, la venue acteurs du secteur privé alimentent des interrogations des édiles locaux : les règles et modalités de communication et de partenariat sont pistées. Surtout quand les leviers de l'aménagement échappent au contrôle de l'État qui était soucieux des équilibres socio-spatiaux. Avant qu'elles ne soient balayées par le vent des privatisations et des transferts des sociétés et services publics au secteur privé, les Sociétés d'État (SODE) étaient, pour ces CT, la garantie d'une continuité d'action de l'État. Entre impératifs sociaux, politiques et économiques et la rentabilité de ses investissements, le fonctionnement de ses organismes était un défi pour les pouvoirs publics : les infrastructures de désenclavement étaient profitables aux entreprises, pour la célérité des flux et l'ouverture de nouveaux circuits, etc.. La privatisation se révèle ainsi pour les populations, comme un destructeur des équilibres et ainsi un facteur de vulnérabilité des territoires qui se trouvent décrochés. Toutefois, les réalisations des SODE, peuvent faire l'objet d'une approche revisitée. Dans certains cas, elles représentent de vrais patrimoines, marqueurs de l'histoire et des cultures et des identités collectives. En cela, elles peuvent justifier des mobilisations collectives, nécessaires à la préservation et à l'exploitation de biens considérés, et qui sont de potentiels générateurs de ressources pour le développement dans une compréhension polysémique de celui-ci (M. Vernière, 2011, pp.7-18). L'office du Niger a existé au Mali, au Sénégal, et au Tchad, en raison de leur potentialité représentée par le fleuve. Et par les territoires de l'eau, les acteurs impliqués sont invités à interagir avec les collectivités, et avec eux leurs partenaires internationaux afin de partager des expériences, débouchant ou non sur les appuis techniques et technologiques poussant à une harmonisation des modèles, des modes, des pratiques.

D'autres acteurs sociaux d'une visibilité montante, par l'effet du maillage territorial, sont les populations en situation de migration. Leurs actions s'inscrivent de plus en plus dans des cadres organisationnels plus mobilisateurs et générateurs de nouveaux rapports de force localisés. Par les investissements multiformes et plurisectoriels dont ils sont à l'origine, ils contribuent à la construction des territoires ou à leur remodelage. Les domaines et/ou secteurs d'intervention, prisés entre les investissements productifs, sociaux, les infrastructures et les services, ont une place majeure dans les différents champs d'analyse. Les valeurs immatérielles qu'ils introduisent et tentent de diffuser aussi. En tout état de cause, ils sont dans le jeu et prennent part ou non aux alliances qui s'établissent sur le terrain, dans les pays et régions qui constituent leurs espaces de circulation et d'action. Les opérations de séduction en leur direction sont de plus en plus renseignées ; et les séducteurs sont indifféremment du champ de la politique ou de l'économie. A un tel point des entreprises ont tendance à orienter leurs investissements vers cette clientèle captive, surtout dans le secteur de l'immobilier et de l'action sociale, à l'exemple de la santé, et de l'éducation. Si des actions relèvent d'initiatives individuelles et isolées, c'est bien souvent dans des cadres institutionnelles associatives que sont définies et menées des projets d'intérêts collectifs à fort « impact » dans les territoires.
Dans les Sud où elles fleurissent dans les villes, comme dans les Nord où elles se révèlent de plus en plus, ces associations servent de passerelles aux deux pôles de la migration, d'où émergent des passeurs, investissant différents champs politico-culturels, sociaux et/ou économiques : les mutuelles de développement, les associations, les réseaux d'organisations associatives en sont des exemples. Les communautés diasporiques, des citadins pour la plupart, sont de plus en plus appelées à la rescousse des territoires en vue de et de leur modernisation, par des populations acquises à l'idéologie du développement. Les codes d'accès aux instances de gouvernances des territoires peuvent être revisités ou assouplis, pour consacrer la légitimité d'édiles a territorialisés en situation de migration. A. B. Lendja (2016) consacre un témoigne à l'expérience d'un médecin bordelais poussé dans les arènes de la chefferie Babitchoua au Cameroun. Ce notable, comme d'autres, animent des partenariats économiques avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. La migration et les migrants sont en passe de s'imposer comme un levier de développement économique. Ce positionnement ouvre aussi la réflexion sur les politiques de captation de la rente migratoire par les collectivités publiques, y compris les États. Si l'on

part de l'idée que les territoires sont des bassins d'investissements économiques, de production et de promotion sociale, mais également des ancrages des identités et des cultures, les ouvrir au monde extérieurs et l'y connecter reste un défi pour tous les acteurs concernés ou impliqués.

Conclusion

Réinvestir le territoire et le développement, un défi méthodologique…

La décentralisation introduit un nouveau maillage des territoires, en sautant au-dessus des maillages préexistants et des logiques d'alors. Le contrôle politique des territoires par, l'économie avec les territoires de projets fondés sur les potentialités situées aux échelles du temps et de l'espace, etc. L'architecture des niveaux de décentralisation et les profils institutionnels des collectivités en résultant est de ce point de vue l'objet de réflexion. Il s'agit d'en questionner les logiques sous-jacentes, d'analyser la pertinence des modèles adoptés et les niveaux d'efficacité attendus : commune, région, district ou équivalent. De toute évidence, l'hybridation des districts définis comme des territoires de projets suffirait à légitimer les questions sur la préférence de cette forme à d'autres… On pourrait parler d'échelle pertinente de décentralisation.

Les collectivités décentralisées ont l'avantage de disposer dans leur environnement, parfois sur le territoire, d'instruments pour penser, concevoir les stratégies de développement et/ou les politiques en résultant, en tous les cas pour y contribuer. Les universités, les centres et instituts de recherche en sont des composantes. Plus spécifiquement, leur double mission de recherche et de formation en fait des leviers de polarisation, ainsi que le permet l'étendue de leur bassin de recrutement. Mais paradoxalement, elles sont bien plus souvent tenues à distance des problématiques de leurs milieux, malgré la richesse de leur vivier de chercheurs et/ou de formateurs, qui approvisionne par ailleurs des cabinets et bureaux d'études nationaux ou internationaux en experts et consultants. Ce paradoxe éveille dès lors l'attention sur la place et le rôle des collectivités décentralisées dans les projets concernant leur territoire ainsi que le système d'arbitrage et de décisions les concernant. Si l'on remonte la chaine, la réponse à ce paradoxe réside aux sources de financement des projets, comme les études sur la relance des politiques d'aménagement du territoire, financées de/par l'extérieur.

Je rebondis sur la dimension internationale du développement territorial par la décentralisation. On peut penser à des collectivités territoriales impliquées dans la conception des projets, la déclinaison des priorités, la planification et programmation des opérations, et la définition des mécanismes de mobilisation des ressources nécessaires. Cette implication se situant bien en amont des réalisations et recherchée aux différentes phases de réalisation des différentes opérations. Ici, la réflexion, pour trouver un souffle nouveau, doit intégrer la mobilité, sinon la circulation des valeurs et ressources immatérielles. Sur ce point les apports des communautés diasporiques mériteraient d'être ré-investigués, celles-ci assurant le rôle de passerelles que de passeurs entre les multiples pôles de la migration. Que sait-on des processus et mécanismes à la disposition de ces dernières pour se positionner dans le cercle des acteurs et s'offrir une poche de légitimité. Mais on n'est pas à l'abri de différentes formes de résistances qui peuvent surgir ou au contraire, aux soutiens qu'ils engrangent localement dans les sphères politiques ou associatives.

Dans la plupart des pays, les territoires de projets se sont appuyés sur les potentialités du sol et du sous-sol, et sur les positions géographiques jugées plus avantageuses dans les stratégies de défense et d'échanges : les littoraux, les mers intérieures, les cours d'eau. Et la problématique des marges de manœuvre revient, se saisissant des structures qui, au-delà d'être une émanation de l'État, n'ont pas d'autonomie sur les territoires d'action, car sous la dépendance de leurs promoteurs en tout point. Surgit alors la question du contrôle, celle de la participation, des contre-pouvoirs, de la pérennisation des actions face au risque d'amplification des vulnérabilités complexes. La gouvernance des territoires apparaît ici, avec toute sa pertinence. Les germes d'une prise de distance par les composantes de la société par rapport aux gouvernants sont alors réunis, quand les espaces de confrontation et/ou de négociation s'amenuisent. Face à des instances mandataires du gouvernement, chargés de

 ISSN 1817-5589

vulgariser les stratégies de l'État et d'en contrôler la mise en œuvre, la marge de manœuvre du paysan est bien souvent étroite. C'est le cas des territoires dont l'assise économique est peu diversifiée, sinon dominée par un secteur ou une filière, agricole ou extractive.

La thématique du colloque, de par son caractère transversal et ses dimensions nombreuses, ne peut évacuer les enjeux méthodologiques par le seul fait de ses exigences propres. Ce qui lance et justifie l'intérêt pour la recherche, dans son rôle d'anticipation par la promotion d'activités non figées, et plutôt sensible aux évolutions socio-spatiales et temporelles ou aux contingences. Le renouvellement et l'élargissement de ses objets, et de ses questionnements sont en jeu. Considérons les matériaux pour pénétrer les territoires et les comprendre. De nature quantitative ou qualitative, l'accès aux diverses catégories de ressources implique de remonter aux sources de leur production. Car de par sa nature le territoire est porteur d'une multitude d'intérêts situés et à défendre, et pour cela est l'attraction de « spécialistes » de différents champs épistémologiques. Il faut rappeler le rôle des États munis d'appareillages disséminés, ceux des entreprises et des associations et, de plus en plus affichés, les populations en situation de migration. Les rapports d'experts et autres productions administratifs ne suffisent pas à fournir le socle documentaire et les grilles de lecture et d'analyse de la complexité territoriale. Et à raison, les plans théoriques, conceptuels et les grilles sont éclatés, en lien à cette diversité d'acteurs multisitués, et qui sont porteurs de logiques propres, reflets de leurs stratégies catégorielles. La mise en perspective des enjeux du développement territorial et de son affiliation à la décentralisation est alors posée. Elle ouvre la réflexion sur la portée des idées en circulation, et qui font la part belle à la question des moyens, sans précaution définitionnelle par ailleurs. La « sublimation » des moyens semble faire l'objet d'une vérité sans frontière, même si à l'analyse la vérité peut se révéler molle et enfermante, voire réductrice. La bourse aux solutions, trop fréquente dans des travaux scientifiques ou académiques, véhicule alors une certaine idée de la recherche, réduite aux fonctions d'ambulancier ou pompier, selon les cas. Au fond, quelle peut être la consistance de solutions crédibles pour agir sur les territoires, si les connaissances sont parcellaires et compliquent ainsi la définition de stratégies visant à la maîtrise de son évolution ? Cette logique de la bourse s'invite inévitablement dans les débats, pour en interroger les contributions à la recherche, une activité qu'elle mène vers la pression de l'immédiateté, de l'instantané presque. Ce faisant, elle désoriente et tourne le dos à la part d'imaginaire qui consacre l'autonomie du chercheur dans la construction de ses objets de recherche et le renouvellement de ses approches.
L'approche interdisciplinaire est mise à mal, même si elle est justifiée et légitimée par appelle la présence d'une extrême grande diversité de disciplines au chevet du phénomène et de ses déclinaisons. Certes, il est possible d'inverser le cours des choses en partant de leurs manifestations remonter aux origines, et interroger les causes, les relations, interrelations et interactions, et c'est la logique même. Mais le sens du mouvement importe peu, que l'on parte des manifestations des phénomènes visibles, observables, ou que l'on introduise par les questionnements, l'imagination ou encore la part d'imaginaire que recèle la recherche. Dans tous les cas, entre les deux démarches se loge l'exigence de connaissance, de la détection des interactions entre les agents et des articulations…

Références bibliographiques

BAILLY Antoine et BEGUIN Hubert, 1982, *Introduction à la géographie humaine,* Paris, Masson, 188 p.
BATAILLON Claude (dir.), 1977, *État, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde*, Paris, IEDES PUF, 288 p.
BERGER Suzanne, 2006, *Made in monde*, Paris, Seuil, 356 p.
BOUBA OLGA Olivier, 2006, *Les nouvelles géographies du capitalisme*, Paris, Seuil 241 p
BRANCACCIO Francesco, GIULIANI Alfonso., VERCELLONE Carlo, 2022, *Le commun comme mode de production,* Paris, éditions de l'éclat, 353 p.

CISSE Coumba, 2016, *Vivre à l'ombre proche » du barrage de Manantali : perceptions et représentations sociales des impacts dans les campements et villages environnants,* thèse de doctorat de géographie, Université Paris 8, 426 p
CLAVAL Paul 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF, 257 p.
DIOP Amadou, 2011, « les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire : à la recherche de territoires pertinents de développement », in *Territoires d'Afrique, n°2, juin 201,* pp41-50.
HAUHOUOT Asseypo. Antoine, 2002, *Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, Collection Essai, 374 p.
HUREAUX Roland, 2004, *Les nouveaux féodaux*, Paris, Gallimard, 246 p.
LENDJA NGNEMZUE Ange Bergson, 2016, *Les Babitchoua*, Paris, L'Harmattan, 450 p.
MASSE Pierre 1973 : La crise du développement, Paris, Gallimard, 183 p.
MOUTARD Paul-Martin., 2023, « Néo-libéraux malgré eux ? Les théoriciens du "tiers secteur" et le néo-libéralisme dans les années 1970 », in HELY Mathieu et SIMONET Maud, *le monde associatif et le néo-libéralisme*, Paris, PUF, pp. 18-34
NZISABIRA Jean, 1996, *Organisation de l'espace : le système dominant et son fonctionnement*, Paris, L'Harmattan, 194 p.
PERROUX François., 1968, « Les investissements multinationaux et l'analyse des pôles de développement et des pôles d'intégration », In *Revue Tiers-Monde*, Tome 9, n° 34, 1968, pp. 239-265.
RAFFESTIN Claude., 1977, « Paysages et territorialités », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 21, n° 53-54, pp. 123-134
SANTOS Milton., 1998, *La nature de l'esp*ace, Paris, L'Harmattan, 265 p.
SASSEN Saskia., 2004, « Introduire le concept de ville globale », *raisons politiques*, 15 (3), pp.9-23
SEDJARI Ali., 1997, *La revanche des territoires*, Paris, L'Harmattan-GRET, 316 p.
SEN Amartya. 2003, *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob, 478 p
SHACHAR Y I., 2023, « Nous sommes indépendants » : l'association Young spirit entre monde et l'entrepris, in, HELY Mathieu et SIMONET Maud., *le monde associatif et le néo-libéralisme*, Paris, PUF, pp. 93-112
TAHIR ARIME Abdel Hakim, 2024, *vulnérabilité et accessibilité à l'énergie face à l'intégration des communautés hôtes et des réfugiés dans la province de Wadi Fira à l'Est du Tchad : enjeux, défis et perspectives,* thèse de doctorat de géographie, Université de Poitiers, 425 p.
VERNIERE Michel. (dir), 2011, *Patrimoine et développement*, Paris, GEMDEV-KARTHALA, 174 p.
YAPI-DIAHOU Alphonse, 2005, « Les défis de l'aménagement du territoire en Afrique de l'Ouest », in Coll J.L., Guibbert J.J. (ed.), *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Toulouse, PUM, collection « Villes et Territoires », pp. 39-58.

 ISSN 1817-5589